

**6. Pro Santé
Connect (PSC)
et RPPS+**

Pro santé connect (psc)

Pro Santé Connect, c'est quoi ?



- **Pro Santé Connect (PSC) permet de sécuriser l'authentification des professionnels de santé, du social et du médico-social**, pour leur permettre d'accéder à de nombreux services numériques, dont le DUI avec une seule identité numérique et sans avoir besoin de se reconnecter pour passer de l'un à l'autre.
- Les professionnels médico-sociaux en charge de l'accompagnement des usagers au sein des ESMS et devant accéder à des services numériques (mais n'étant pas aujourd'hui inscrits à l'Annuaire Santé), devront être **enregistrés au portail RPPS+** afin de pouvoir **disposer d'un numéro RPPS** pour **générer une e-CPS** et donc de pouvoir accéder aux services numériques de manière sécurisée via Pro Santé Connect.
- **Depuis le 1er janvier 2023, l'implémentation de PSC est obligatoire pour les services numériques en santé nationaux, territoriaux, ainsi que pour les services locaux qui y sont fortement intégrés.**

Qu'est-ce que la e-CPS ?

La e-CPS est une application mobile permettant d'accéder aux services numériques de santé en mobilité. L'application e-CPS est un des moyens d'authentification acceptés par PSC pour se connecter aux services numériques.

e-CPS



Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)



Depuis décembre 2022, le RPPS est ouvert à d'autres professions du social et du médico-social qui interviennent dans l'accompagnement des usagers. L'enregistrement au RPPS est réalisé via le portail RPPS+. Les professionnels enregistrés se voient attribuer un numéro RPPS leur permettant de disposer d'une BAL MSSanté nominative et d'une e-CPS.

Le portail RPPS+

Le portail RPPS+ permet d'enregistrer dans le RPPS les professionnels médico-sociaux en charge de l'accompagnement des usagers et ayant besoin d'accéder à des services numériques en santé.

RPPS+
Répertoire Partagé
des Professionnels de Santé

Pro santé connect (psc)

Pro Santé Connect, c'est quoi ?



Phases	Etapes	Documentation
1. Cadrer son projet	Prendre connaissance de la documentation existante	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de Pro Santé Connect• Présentation du Répertoire RPPS• Présentation du portail RPPS+• Présentation de la e-CPS
	Faire raccorder par l'éditeur le DUI à PSC	
	Identifier l'équipement disponible ou à mettre en place pour l'utilisation de PSC par les professionnels (<i>en fonction du mode de connexion, voir ci-contre</i>)	<p>Le professionnel utilisateur d'un service numérique doit s'authentifier avec PSC et être préalablement enregistré dans l'Annuaire Santé ou via le RPPS+</p> <p>Le professionnel doit disposer d'une CPS ou e-CPS, ce qui nécessite un équipement matériel en conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none">- PC avec lecteur de carte pour la connexion via CPS- Smartphone/tablette avec couverture réseau mobile 4G/WIFI pour la connexion via e-CPS <ul style="list-style-type: none">• Annuaire Santé

Pro santé connect (psc)

Pro Santé Connect, c'est quoi ?



Phases	Etapes	Documentation
1. Cadrer son projet	Former les professionnels et utilisateurs de PSC et des différents outils d'authentification	
	Vérifier l'enregistrement des professionnels dans l'Annuaire santé et l'enregistrement des professionnels qui sont absents de l'Annuaire santé avec le portail RPPS+ <i>(voir précisions ci-après)</i>	<ul style="list-style-type: none">• Webinaire ANS « Le portail RPPS+ : accompagner les ESSMS dans le déploiement »• Support Webinaire RPPS+• Guide d'appui à l'enregistrement des professionnels à rôle dans le portail RPPS+• Portail d'enregistrement RPPS+
	Enrôler les moyens d'identification électronique des utilisateurs du DUI via l'activation de l'e-CPS et CPS	<ul style="list-style-type: none">• Activation d'une e-CPS

Pro santé connect (psc)

Focus sur l'enregistrement dans le portail RPPS+



Les **professions de santé à ordre** (médecin, kinésithérapeute, pharmacien, infirmier, etc.) et les **professions ADELI enregistrées auprès de l'ARS** (psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, etc.) sont déjà enregistrées au sein du RPPS.

Les **professionnels à rôle des ESMS en charge de l'accompagnement des usagers et ayant besoin d'accéder aux services numériques** (ex : aide soignant, accompagnant éducatif et social, etc.) **peuvent être enregistrés dans le RPPS via le RPPS+**.

Phases	Etapes	Documentation
1. Cadrer son projet	Identifier les besoins en enregistrement des professionnels de mon ESMS <i>Tous les utilisateurs du DUI ont a minima besoin d'être enregistrés dans le RPPS+</i>	<ul style="list-style-type: none">Quels professionnels ont besoin d'accéder aux services numériques en santé et pourquoi ?
	Définir la stratégie d'enregistrement	<ul style="list-style-type: none">A quel niveau est réalisé l'enregistrement : organisme gestionnaire ou ESMS ? <i>À relier avec le recueil et la mise à jour des données des professionnels</i>
	Enrôler les moyens d'identification électronique des utilisateurs du DUI via l'activation de l'e-CPS et CPS	<ul style="list-style-type: none">Activation d'une e-CPS

2. Contractualiser avec l'ANS (voir page Partie 1 Kit 2)

Pro santé connect (psc)

Focus sur l'enregistrement dans le portail RPPS+



Phases	Etapes	Documentation
3. Habilier le ou les gestionnaires RPPS+	Désigner le ou les gestionnaires RPPS+ <i>Le gestionnaire RPPS+ ne peut être désigné que par le représentant légal de la structure concernée</i>	<ul style="list-style-type: none">• Si le futur gestionnaire n'est pas équipé d'une carte CPx nominative active, le représentant légal complète et envoie le formulaire F301• Si le futur gestionnaire est équipé d'une carte CPx nominative active, le représentant légal complète et envoie le formulaire F502
4. Installer un lecteur de carte CPx pour enregistrer les professionnels dans le portail RPPS+	Choisir un lecteur de carte CPx <i>Chaque gestionnaire RPPS+ doit s'équiper d'un lecteur de carte afin d'accéder au portail RPPS+ via sa carte CPx</i>	
	Une fois équipé d'un lecteur de carte, installer le logiciel cryptolib CPS permettant l'interfaçage entre les services numériques et la carte CPx	La dernière version de la cryptolib CPS est disponible sur le site de l'ANS : <ul style="list-style-type: none">• Environnement Windows• Environnement MAC OS X

Pro santé connect (psc)

Focus sur l'enregistrement dans le portail RPPS+



Phases	Étapes	Documentation
5. Recueillir les données des professionnels et définir leur rôle dans la structure	Recueillir et valider les données complètes d'état civil (nom, prénom, civilité, date et lieu de naissance)	<ul style="list-style-type: none">Les données complètes d'état civil doivent être impérativement et rigoureusement recueillies préalablement à l'enregistrement des professionnels à rôle
	Recueillir les données de contact (mail et numéro de téléphone mobile)	<ul style="list-style-type: none">L'adresse mail et le numéro de téléphone sont indispensables afin d'obtenir un numéro RPPSLe numéro de téléphone mobile est utilisé pour l'activation et l'utilisation de la e-CPS
	Enregistrer les données relatives au rôle et à la profession (FINESS géographique, profession selon le RPPS+, rôle/niveau d'accès, date de prise de fonction, date de fin) pour déterminer les droits d'accès du professionnel aux services numériques, notamment le DMP	<ul style="list-style-type: none">Le rôle et la profession du professionnel dans la structure sont essentiels pour définir ses droits d'accèsA ce stade, 5 rôles ont été identifiés pour le médico-social : coordination et orientation, administratif ou appui à l'organisation de l'accompagnement, accompagnement social/médico-social à la vie sociale professionnelle et éducative, accompagnement social/médico-social au soin, encadrement et organisation de l'accompagnement socio/médico-social
	Être rigoureux dans la gestion/le cycle de vie des situations d'exercice des professionnels	<ul style="list-style-type: none">Les gestionnaires RPPS+ ont la responsabilité de mettre à jour les situations d'exercice des professionnels à rôle de leur structure, notamment pour les fermetures/fins d'exercice

Pro santé connect (psc)

Focus sur l'enregistrement dans le portail RPPS+



Phases	Etapas	Documentation
6. Enregistrer les professionnels à rôle dans le portail RPPS+	CAS 1 - Le gestionnaire RPPS+ réalise de bout en bout l'enregistrement du professionnel à rôle dans le portail RPPS+ Collecter les données nécessaires à l'enregistrement du professionnel (état civil, contact, situation professionnel et rôle, les saisir dans le portail RPPS+ et valider la demande)	<ul style="list-style-type: none">• Le professionnel est ensuite informé par mail de son enregistrement et son numéro RPPS lui est communiqué• 24 heures plus tard, le professionnel enregistré est visible dans l'annuaire santé• 48 heures plus tard, le professionnel enregistré peut activer sa e-CPS• L'enregistrement dans le RPPS ouvre la possibilité pour le professionnel de bénéficier d'une messagerie MSSanté nominative
	CAS 2 - Le professionnel à rôle initie sa demande d'enregistrement dans le portail RPPS+ Créer un compte FranceConnect Se connecter au portail RPPS+ via FranceConnect Saisir ses données personnelles non récupérées par FranceConnect et ses données professionnelles Envoyer sa demande au gestionnaire RPPS+ de son ESMS/OG	

Bonnes pratiques et rex

RPPS+



1

Consacrer du temps à la définition d'une stratégie d'enregistrement *en se posant en amont les questions suivantes :*

- Quels sont les professionnels de mes ESMS qui devront accéder aux services numériques de santé et qui sont donc à enregistrer dans le portail RPPS+ ?
- Qui se charge de l'enregistrement (au niveau OG ou au niveau ESMS) ?
- Qui assure le rôle de gestionnaire RPPS+ (un gestionnaire RH, un professionnel SI, un professionnel administratif d'un ESMS, etc.) ?
- Comment enregistrer les professionnels (enregistrement complet par le gestionnaire RPPS+ ou pré enregistrement par les professionnels, délais d'enregistrement, gestion des nouveaux arrivants, gestion des départs) ?

Inviter les professionnels à faire une démarche de préenregistrement du RPPS sur le portail national grâce à une connexion FranceConnect permet de certifier l'exactitude des informations personnelles

- Quelle articulation du processus d'enregistrement avec le service RH ?
- Quelles modalités d'accès et de gestion des données personnelles dans le cadre du processus d'enregistrement ?

2

Réfléchir au choix d'un rôle par métier

Cette réflexion globale doit permettre d'harmoniser les pratiques entre ESMS similaires. Le choix d'un rôle peut toutefois être différent selon les types d'ESMS et un professionnel qui intervient dans plusieurs ESMS peut avoir différents rôles.

3

« Industrialiser » le flux d'enregistrement RPPS+

Définir un calendrier d'enregistrement des professionnels concernés dans le RPPS+

4

Communiquer à destination des professionnels concernant le RPPS+

Via des flux, réunions d'information, etc.